

Acquisitions et marchés de la RCN
Direction générale des finances
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau, QC
J8Z 1T3

Le 8 octobre 2014

SUJET : Demande de sollicitation K8A60-14-0017

TITRE DU PROJET: ÉTUDE À MÉSO-ÉCHELLE SUR LE DEVENIR CHIMIQUE, LA PÉNÉTRATION ET LA PERSISTANCE DES DILUANTS ET DU BITUME DILUÉ SUR DES RIVAGES MARINS EXPÉRIMENTAUX REPRÉSENTATIFS DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Chèr(e) Madame/Monsieur,

Environnement Canada doit acquérir les services décrits dans les Termes de Référence ci-joints. Nous invitons donc des fournisseurs à nous soumettre des propositions pour l'exécution de ces travaux.

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition ainsi que deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée** au plus tard à **15 h (heure locale) le 17 novembre, 2014** au bureau suivant :

Environnement Canada (Soumission)
Salle du courrier
171 Jean-Proulx
Gatineau (Québec)
J8Z 1W5

En vous conformant aux procédures suivantes :

1. Indiquer le numéro de sollicitation **K8A60-14-0017** sur vos enveloppes de proposition/ de compagnie de messenger;
2. Dans votre proposition, veuillez inclure les éléments suivants de façon détaillée pour qu'on puisse les évaluer :
 - a) un court énoncé expliquant votre perception des travaux à exécuter;
 - b) un résumé de votre expérience pertinente;

- c) une liste des personnes (personnel professionnel, technique et administratif, sous-traitants) qui seront appelées à exécuter les travaux, ainsi que leur curriculum vitae.

(LES NOMS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI REÇOIVENT UNE PENSION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS EXPRESSÉMENT)

- d) une description de la démarche et/ou de la méthodologie proposée ;
- e) des plans d'urgence qui pourront être utilisés dans l'éventualité où le personnel désigné ne serait pas en mesure d'exécuter les travaux pendant la période du contrat.
3. Environnement Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission dans des sections distinctes, à savoir :

SECTION I : PRÉSENTEZ TROIS (3) COPIES PAPIER DE VOTRE PROPOSITION

TECHNIQUE:

SECTION II : PRÉSENTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'OFFRE DE SERVICE (QUI REPRÉSENTE LA SOUMISSION FINANCIÈRE).

Les prix doivent figurer dans l'offre de service (soumission financière) seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
L'offre de service doit être signée.

Les soumissions doivent être présentées à la salle du courrier d'Environnement Canada d'ici la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de l'appel d'offres.

En raison de la nature de l'appel d'offres, les soumissions qui sont transmises à Environnement Canada par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

**Toutes questions concernant ce projet doivent être soumises par courriel à:
josee.francoeur@ec.gc.ca.**

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Josée Francoeur
Agent des acquisitions et des contrats
Direction générale des finances

Pièces jointes :
Offre de services (à être complétée en deux (2) exemplaires)
Marche à suivre obligatoire pour la proposition
Termes de référence
Grille d'évaluation

MARCHE À SUIVRE OBLIGATOIRE POUR LA PROPOSITION

- 1. Réception** Le bureau désigné acceptera les propositions originales (incluant l'offre de service) ou les révisions scellées jusqu'à l'heure et la date limites de soumission indiquées dans la lettre d'invitation.

Environnement Canada n'acceptera plus l'Offre de services ainsi que la portion technique des propositions des soumissionnaires par télécopieur ou par courrier électronique
- 2. Propositions non recevables** Les propositions reçues après l'heure et la date de clôture de réception des soumissions ne seront pas examinées **et seront retournées sans avoir été ouvertes.**

Les propositions qui ne sont **PAS** accompagnées de formulaires d'Offre de services dûment remplis selon les directives précisées par le Ministère en matière de présentation matérielle seront rejetées.

Les propositions incomplètes seront considérées non conformes et rejetées.

L'Offre de services dépassant le plafond énoncé ou le prix maximal, sera considérée non conforme et rejetée.

L'Offre de services qui n'est pas signée selon les exigences du Ministère sera considérée non conforme et rejetée.
- 3. Acceptation** Le Ministère ne choisira pas nécessairement la soumission la plus basse ou une des soumissions reçues.
- 4. Présentation** Le formulaire d'offre de services doit être rempli et soumis de façon à respecter les directives du Ministère en matière de présentation matérielle.

Les propositions doivent être soumises de façon à se conformer aux directives contenues dans la présente et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Il revient au proposant de s'assurer qu'il/elle a parfaitement compris les exigences et les instructions du Ministère. Toutes demandes de renseignements concernant cette sollicitation doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Josée Francoeur) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de fermeture afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun.
- 5. Références** Le ministère de l'Environnement se réserve le droit, avant d'accorder le contrat, de demander à l'entrepreneur de soumettre, s'il le juge nécessaire, des preuves de ses compétences, et il examinera les documents relatifs aux aptitudes financières, techniques et autres compétences de l'entrepreneur.



OFFRE DE SERVICES

1. **Offre soumise par** : Inscrire ou dactylographier le nom d'affaires ou le nom de l'entreprise, l'adresse au complet, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur)

N° tél.: _____ N° télécopieur: _____

Courriel : _____

2. Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) par la présente à offrir à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le/la ministre de l'Environnement, l'ensemble des services spécialisés, de la surveillance, des produits, du matériel et des autres articles nécessaires pour exécuter, à la pleine satisfaction du/de la Ministre ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans le document de sollicitation, selon les conditions et les modalités inscrites dans le contrat de services conclu avec le Ministère et selon les prix suivants :



Offre de services
Page 2 de 4

2.1 Services professionnels :

Le tableau ci-dessous donne une ventilation détaillée du coût des services professionnels (le barème des honoraires doit comprendre toute marge de profit ou frais fixes) :

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Taux quotidien</u>	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Total</u>
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	--------------



2.2 Frais de déplacements :

Mes/Nos estimations de frais de déplacement sont basés sur les besoins de voyage suivants :

_____ \$

2.3 Dépenses administratives:

(Courrier, appels interurbains, photocopies, etc.)

_____ \$

**2.4 Prix total de votre proposition :
(Monnaie canadienne)**

_____ \$

(somme de 2.1 + 2.2 + 2.3 ci-dessus)

+ T.P.S. _____ \$

TOTAL _____ \$

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service demeurera ferme pour une période de cent vingt (120) jours civils suivant la date de clôture de la soumission.



4. Le paiement des services professionnels et des coûts connexes sera effectué à la fin de chaque étape, une fois que les factures contenant un relevé détaillé des services rendus ou des produits livrés à ce jour auront été reçues et que le représentant du ministère les aura acceptées.

Les réclamations de frais de déplacement et d'hébergement seront remboursées en fonction des déboursés effectués, conformément à la directive sur les voyages, et elles devront être accompagnées de reçus, pièces justificatives ou autres documents pertinents.

5. Le(s) soussigné(s) convient(nent) par la présente de soumettre les documents suivants :
- (a) une PROPOSITION d'exécution des travaux, indiquant la façon dont l'entrepreneur perçoit les objectifs et les responsabilités relatifs à la demande, ainsi que la méthodologie et l'échéancier qu'il entend suivre ;
 - (b) un PROFIL DE L'ENTREPRISE, donnant un aperçu de l'expérience pertinente et les noms des personnes proposées pour faire partie de l'équipe de travail, y compris leur curriculum vitae ;
 - (c) une liste, si nécessaire, des SOUS-TRAITANTS, y compris leurs noms et adresses au complet, la ou les parties des travaux qu'ils seront appelés à exécuter en sous-traitance et une description de l'expérience pertinente de leur entreprise ;
 - (d) une OFFRE DE SERVICES dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
6. Il est entendu que, pendant la durée du contrat, toute personne qui sera appelée à exécuter des tâches prévues au contrat devra se comporter de façon à respecter les principes du code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat. L'entrepreneur devra aviser immédiatement le responsable du Ministère si l'acquisition d'un intérêt ou une situation semble causer une dérogation à ces principes.

LES OFFRES QUI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DES NORMES PRESCRITES SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER LES COÛTS DE LA PROPOSITION SERONT CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES AUX EXIGENCES ET SERONT REJETÉES.

Signé ce jour de _____, 2014, à _____ dans la provenance de _____

par : (Agent signataire)

Titre

Attestation ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

Field Code Changed

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Field Code Changed

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' [Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Field Code Changed

Field Code Changed

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui () No ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements fournis par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.

Soumissionnaire

Signé

Nom et titre

Date

CADRE DE RÉFÉRENCE

Numéro de demande de soumissions : K8A60-14-0017

ÉTUDE À MÉSO-ÉCHELLE SUR LE DEVENIR CHIMIQUE, LA PÉNÉTRATION ET LA PERSISTANCE DES DILUANTS ET DU BITUME DILUÉ SUR DES RIVAGES MARINS EXPÉRIMENTAUX REPRÉSENTATIFS DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Couronne a établi que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus au contrat appartiendra au Canada, pour les raisons suivantes :

6.4 Lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les éléments livrables aux termes du contrat visent principalement :

6.4.1 à générer des connaissances et des renseignements destinés à une diffusion publique.

CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu et convenu que l'entrepreneur est tenu, durant la période d'application du contrat consécutif et après celle-ci, traiter tout renseignement obtenu dans le cadre de l'exécution du contrat consécutif comme étant confidentiel et en éviter la divulgation, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite de la part du représentant du Ministère et/ou de son délégué. Toute inobservation des obligations en matière de confidentialité de la part de l'entrepreneur sera considérée comme un défaut de ce dernier, en vertu duquel le Ministre pourra mettre fin au contrat.

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R. 1985, ch. A-1, les parties conviennent que les modalités de cette entente sont confidentielles et que chaque partie est tenue de porter le même niveau de soins pour éviter la divulgation des modalités de cette entente à des tiers qu'elle le ferait pour protéger ses propres renseignements confidentiels de même nature.

CONTEXTE

La Section des urgences – science et technologie (SUST) d'Environnement Canada a besoin d'un expert technique ou d'une experte technique possédant beaucoup d'expérience dans les domaines de la contamination des rivages par les déversements d'hydrocarbures, de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas d'urgence.

Cette personne travaillera avec l'équipe et le gestionnaire de projet d'Environnement Canada afin de mettre la touche finale au calendrier et au plan de travail pour la réalisation d'une étude expérimentale sur le devenir chimique, la pénétration et la persistance des diluants et du bitume dilué dans les substrats de différents types de rivages qui sont représentatifs de ceux du Nord de la Colombie-Britannique. Ce travail comportera des analyses chimiques et physiques en laboratoire ainsi que la préparation d'un résumé technique sur les expériences et leurs résultats.

Section des urgences – science et technologie (SUST)

En 2013, la SUST a entrepris un programme de recherche-développement d'une durée de trois ans visant à examiner plusieurs sujets qui ont trait aux incidences environnementales et à la détection du bitume dilué sur des rivages marins caractéristiques de ceux qu'on trouve dans le Nord de la

Colombie-Britannique. Entre 2013 et le 31 mars 2016, la SUST (1) a recueilli et évalué, et continuera de recueillir et d'évaluer, de l'information scientifique environnementale de base sur certains rivages du Nord de la Colombie-Britannique et (2) a mené, et continuera de mener, des études sur le devenir, le comportement et le nettoyage de produits de bitume dilué non traditionnels déversés sur divers types de rivages et dans différentes conditions. L'objectif de ce travail consiste à produire de l'information scientifique et des lignes directrices opérationnelles qui soient crédibles et valables sur le plan juridique afin d'offrir un soutien technique plus éclairé aux équipes d'intervention en cas de déversement pour la prise des décisions relatives aux options de traitement des rivages.

Justification du besoin d'un expert technique/scientifique spécialiste des rivages ou d'une experte technique/scientifique spécialiste des rivages

Le gouvernement du Canada a annoncé le Système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes le 18 mars 2013 afin de combler les lacunes dans les connaissances et de résoudre les incertitudes associées aux produits de pétrole non traditionnels, comme le bitume dilué. Le potentiel de croissance de l'industrie pétrolière est important et la SUST effectue des recherches sur l'interaction entre le bitume dilué et les rivages dans le cadre du programme du Système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

PORTÉE

L'expert technique/scientifique spécialiste des rivages ou l'experte technique/scientifique spécialiste des rivages fournira de l'expertise scientifique dans le domaine des déversements de bitume dilué en milieu marin, de sa pénétration et de sa persistance dans différents types de rivages. La SUST a géré un programme de recherche similaire mené en collaboration sur le produit de bitume Orimulsion®. Le mandat pour les études sur Orimulsion® a servi de modèle pour le programme de recherche actuel. Les personnes qui envisagent de présenter une proposition devraient consulter et utiliser les rapports de projet intitulés *Orimulsion Bitumen Penetration and Retention in Course Sediment Shorelines* et *Orimulsion Shoreline Studies Program*.

OBJECTIF

La présente demande de propositions vise à retenir les services d'un expert technique ou d'une experte technique, ou d'un ou d'une scientifique spécialiste des rivages, qui pourra fournir son expertise dans le domaine de la pénétration et de la persistance des hydrocarbures dans le substrat des rivages.

TÂCHES ET PRODUITS À LIVRER

Les tâches et les produits à livrer prévus s'étendront sur deux exercices : 2014-2015 et 2015-2016. La recherche et l'analyse seront effectuées pendant le premier exercice, alors que des guides et des manuels seront produits, que les résultats seront interprétés et que de nouvelles pratiques seront rédigées pendant le second.

La personne retenue devra, entre autres, mais non exclusivement :

- Fournir le plan scientifique (technique) pour la durée du contrat se terminant le 31 mars 2016. Le plan scientifique doit atteindre le niveau attendu par le comité de lecture d'une recherche scientifique type évaluée par les pairs. Il doit renfermer de l'information sur le plan d'expérience,

les protocoles normalisés d'échantillonnage et d'analyse, et l'assurance et le contrôle de la qualité.

- Fournir le plan de gestion du projet pour décrire adéquatement la gestion du projet et la composition de l'équipe scientifique, entre autres le personnel de l'entreprise et les autres partenaires, le profil de l'entreprise et l'expérience connexe.
- Contribuer à la prochaine campagne sur le terrain dans le Nord de la Colombie-Britannique.
- Trouver des installations d'essai, et tout organiser pour les utiliser pour mener l'étude.
- Diriger les études de laboratoire sur la pénétration et la persistance des hydrocarbures dans les différents types de rivages, conformément aux rapports de projet intitulés *Orimulsion Bitumen Penetration and Retention in Course Sediment Shorelines* et *Orimulsion Shoreline Studies Program*.
- Analyser et interpréter les données.
- Élaborer des guides et des manuels à partir des connaissances acquises au cours des études expérimentales, et les imprimer.
- Contribuer aux manuscrits scientifiques pour le séminaire technique du Programme de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer et dans l'Arctique (AMOP) et d'autres tribunes (p. ex., la International Oil Spill Conference – précisions à venir).
- Soutenir l'élaboration du programme de recherche de la SUST sur le bitume dilué déversé sur les rivages.

Réunions

Les réunions suivantes auront lieu. Il s'agit d'un minimum; d'autres réunions en personne pourront être tenues au gré du chargé de projet.

- 1) Réunion de lancement du projet : Sur adjudication du contrat, une réunion préliminaire de lancement aura lieu entre le chargé de projet et l'entrepreneur. Cette réunion permettra à toutes les parties de bien comprendre les exigences de la SUST.
- 2) Réunions d'avancement : Les réunions d'avancement auront lieu chaque mois ou à la fréquence que le chargé de projet considérera comme appropriée. Elles se tiendront dans les bureaux de la SUST à Ottawa, ou par téléconférence ou vidéoconférence.

L'entrepreneur devra préparer de l'information écrite pour ces réunions, notamment :

- le plan scientifique complet;
 - la liste des travaux qui devaient être terminés pendant la période sur laquelle porte la réunion;
 - la liste des aspects problématiques, s'il y en a;
 - les mesures que doit prendre la SUST ou le chargé de projet;
 - d'autres renseignements importants jugés appropriés.
- 3) Réunions opérationnelles : Les réunions opérationnelles permettront d'organiser la campagne sur le terrain, la logistique des analyses de laboratoire ou toute autre activité opérationnelle. Ces réunions seront organisées par l'entrepreneur ou le chargé de projet, selon les activités à discuter.

RESPONSABILITÉS DU CHARGÉ DE PROJET

- Le chargé de projet doit définir le calendrier des tâches et des produits à livrer.

- Le chargé de projet doit communiquer régulièrement avec l'entrepreneur par courriel ou par téléphone afin de suivre la progression des tâches et des produits à livrer.
- Le chargé de projet doit s'occuper de la traduction du rapport final, le cas échéant.

RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

- L'entrepreneur doit présenter tous les produits à livrer officiels au chargé de projet, rédigés en anglais, en format imprimable et électronique.
- Une liste complète des bibliographies et documents de référence et des sources des données doit être fournie pour les produits écrits officiels.
- L'entrepreneur doit être disponible pour discuter par conférence téléphonique ou au cours de réunions de l'état d'avancement et des conclusions des tâches et des produits à livrer.

LIEU DU TRAVAIL

Le travail sera effectué en partie sur les lieux et en partie dans les propres locaux de l'entrepreneur, selon la nature du travail réalisé.

Le lieu où les analyses de laboratoire seront effectuées n'a pas encore été décidé; il y aura discussion avec l'entrepreneur pour déterminer le meilleur endroit pour ce type de travail.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

L'entrepreneur proposé doit pouvoir communiquer et écrire en anglais. Tous les documents et rapports seront produits en anglais. L'entrepreneur fournira tous les documents écrits au représentant du Ministère dans une version lisible par ordinateur de Microsoft Word (MS Office 2010 ou version postérieure). L'entrepreneur préparera toutes les figures et tous les tableaux utilisés dans le rapport.

Les documents de travail, les rapports et la correspondance rédigés par l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'un examen par le représentant du Ministère ou la personne qu'il aura désignée. Tous les travaux doivent être effectués à la satisfaction du représentant du Ministère.

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Tous les entrepreneurs en vertu du présent contrat doivent avoir un niveau de fiabilité de sécurité renforcée.

DÉPLACEMENTS

Aucun déplacement n'est prévu pour ce contrat.

DURÉE DU CONTRAT ET NIVEAU DE L'EFFORT

La période du contrat s'étendra sur deux exercices : 2014-2015 et 2015-2016 depuis la date de l'adjudication, et se terminera le **31 mars 2016**. Le niveau d'effort est estimé à 150 jours environ pendant la durée du contrat.

COUT DU PROJET

Environnement Canada a établi le financement de ce projet à un montant maximum de **250 000.00 \$** CAD excluant la TVH / TPS, et se décompose comme suit.

Cela couvre la période allant de la date d'attribution au **31 mars 2016**.

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PROPOSITION

La proposition doit comprendre une déclaration de compréhension des tâches et préciser la méthode proposée. Elle doit être de qualité suffisante et doit comprendre suffisamment de détails pour démontrer de la clarté, de la logique, de la cohérence et la compréhension du mandat et de l'approche choisie pour atteindre les objectifs du contrat. Plus précisément, la proposition doit comprendre les éléments suivants :

- Une déclaration de compréhension des travaux à effectuer;
- Un plan de travail détaillé et une description de la façon dont l'entrepreneur effectuera les travaux pour atteindre les objectifs du projet, y compris un calendrier des travaux comprenant une ventilation des tâches et le temps que l'entrepreneur s'engage à consacrer à chacune d'elles;
- Une description détaillée de la méthode retenue qui montre que la méthode est conforme aux exigences énumérées dans l'énoncé des travaux;
- Un plan d'urgence décrivant les approches et les plans de rechange ainsi que les mécanismes d'adaptation permettant de surmonter les obstacles à l'exécution des tâches.

Le tableau ci-après présente une ventilation des services professionnels (structure des frais, y compris la totalité du profit et des frais généraux).

Période du contrat : de la signature du contrat jusqu'au 31 mars 2016			
Catégorie de personnel	Taux journaliers (A)	Niveau d'effort estimatif (B)	Total (C) A + B = C
Coût total du soumissionnaire =		\$ _____ (Reporter le total à la section 2.1 de l'offre de service (page 6 ci-dessus))	

- (a) **Prix** : Tous les prix doivent être fermes, TPS et TVH en sus.
- (b) **Tous les coûts doivent être inclus** : La soumission financière doit comprendre tous les coûts pour le besoin décrit dans le présent appel d'offres, et ce pour toute la durée du contrat, y compris toutes les années de prolongation optionnelle. Il incombe au seul entrepreneur de dresser la liste de tout l'équipement, le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux besoins de l'appel d'offres et de préciser les coûts de ces éléments.
- (c) **Prix nuls** : Les soumissionnaires sont priés d'inscrire « 0,00 \$ » pour tous les éléments qu'ils ne prévoient pas facturer ou les éléments dont le coût est déjà compris dans le prix

d'un autre article inscrit au tableau. Si le soumissionnaire laisse une case de prix en blanc, le Canada considérera que le prix est « 0,00 \$ » dans son évaluation et peut demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bien « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne pourra ajouter ou modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. La soumission de tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix de la case vide est « 0,00 \$ » sera déclarée irrecevable.

Le prix total du soumissionnaire sera reporté à la section 2.4 de l'offre de service (page 6 ci-dessus).

APPENDIX A : Critères d'évaluation

LE PLUS BAS COÛT PAR POINT

Pour qu'une proposition soit jugée conforme sur le plan technique, elle doit satisfaire aux exigences minimales spécifiées pour chaque critère noté. L'entreprise ayant obtenu le plus bas coût par point (déterminé en divisant le prix de l'offre par le total des points obtenus dans l'évaluation de la proposition du soumissionnaire) sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Pour qu'une proposition soit jugée techniquement conforme, une soumission doit:

- a) se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) obtenir la note minimale requise pour chacun des critères d'évaluation technique qui font l'objet d'une cotation par points;
- c) obtenir le minimum requis de **51 points (70%) comme note globale** pour tous des critères d'évaluation ci-dessous qui sont soumis à la cotation. La note est effectuée sur une échelle de **73 points**.

Les soumissions ne répondant pas à **(a) ou (b) ou (c)** seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points ou celle qui a proposé le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Tout renseignement pertinent qui permettrait à Environnement Canada d'accorder à la proposition un score approprié en fonction des critères énoncés ci-après doit être mentionné.

Critères d'évaluation technique

	Critères cotés	Cote maximum	Cote
1. COMPRÉHENSION DE LA DEMANDE DE SOUMISSION (MAX. DE 6 POINTS) MINIMUM EXIGÉ : 3 POINTS	C1. La proposition démontre-t-elle une compréhension claire et logique des objectifs et de l'énoncé des travaux?	Max.de 6 points	
	La proposition démontre clairement les objectifs et l'énoncé des travaux de façon logique.	6	
	La proposition démontre les objectifs et l'énoncé des travaux, mais pas de façon claire et logique.	3	
	La proposition ne démontre pas du tout les objectifs et l'énoncé des	0	

	travaux.		
2. PLAN DE TRAVAIL, APPROCHE ET MÉTHODE (MAX. DE 36 POINTS) MINIMUM EXIGÉ POUR C2 A) ET B) : 24 POINTS	C2. A) Le plan de travail indique-t-il les étapes importantes et la façon dont l'entrepreneur répondra aux exigences de l'énoncé des travaux? <i>(une note partielle sera attribuée au critère C2 A) comme la présente section l'indique)</i>	A) Max. de 12 points	
	<p>La proposition indique clairement les étapes importantes, les échéanciers et les produits livrables pour toutes les exigences de l'énoncé des travaux.</p>	12	
	<p>La proposition ne contient pas tous les renseignements sur les étapes importantes, les échéanciers et les produits livrables pour quelques exigences de l'énoncé des travaux.</p>	8	
	<p>La proposition ne contient pas tous les renseignements sur les étapes importantes, les échéanciers et les produits livrables pour bon nombre des exigences de l'énoncé des travaux.</p>	4	
	<p>La proposition ne contient pas tous les renseignements sur les étapes importantes, les échéanciers et les produits livrables pour toutes les exigences de l'énoncé des travaux.</p>	0	
C2. B) L'approche et la méthodologie présentées sont-elles logiques, rigoureuses et bien définies pour chacune des tâches de l'énoncé des	B) Max. de 24 points		

	travaux? (une note partielle sera attribuée au critère C2 B) comme la présente section l'indique)		
	<p>On satisfait à tous les six critères ci-après :</p> <p>(1) L'approche présentée est logique et rigoureuse.</p> <p>(2) L'approche présentée est bien définie.</p> <p>(3) Les étapes décrites dans la méthode présentée sont logiques et rigoureuses.</p> <p>(4) Les étapes décrites dans la méthode présentée sont bien définies.</p> <p>(5) Les défis éventuels sont clairement indiqués.</p> <p>(6) Des solutions aux défis éventuels sont proposées.</p>	24	
	Il n'est pas satisfait à l'un des critères ci-dessus, mais aux cinq restants.	20	
	Il n'est pas satisfait à deux des critères ci-dessus, mais aux quatre restants.	16	
	Il n'est pas satisfait à trois des critères ci-dessus, mais aux trois restants.	12	
	Il n'est pas satisfait à quatre des critères ci-dessus, mais aux deux restants.	8	
	Il n'est pas satisfait à cinq des critères ci-dessus, mais à l'unique critère restant.	4	
	Il n'est pas satisfait à aucun des critères ci-dessus.	0	

C3 D) : MINIMUM DE 2 POINTS REQUIS	<p>cette nature? <i>(une note partielle sera attribuée au critère C3 B) comme la présente section l'indique)</i></p> <p>Combien d'années d'expérience le gestionnaire de projet possède-t-il dans la technique d'évaluation et du nettoyage des rivages (TENR) L'expérience doit être décrite de façon claire dans la proposition.</p> <p>1 point par année</p>	D) Max.de 7 points et min. de 2 points	
	<p>C3. D) Le gestionnaire de projet possède -t-il l'expérience appropriée et l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion de projets de cette nature? <i>(une note partielle sera attribuée au critère C3 B) comme la présente section l'indique)</i></p> <p>Combien d'années d'expérience le gestionnaire de projet possède-t-il dans la préparation de documents et articles scientifiques? L'expérience doit être décrite de façon claire dans la proposition.</p> <p>1 point par année</p>		
TOTAL DES POINTS POSSIBLE	Une note globale de 51/73 (70 %) est également exigée.	73	

	CRITÈRES COTÉS UN MINIMUM DE 51 POINTS AU TOTAL EST EXIGÉ POUR LA NOTE GLOBALE	MAXIMUM DE POINTS	MINIMUM DE POINTS EXIGÉ
C1	COMPRÉHENSION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	6	3
C2 A) et B)	PLAN DE TRAVAIL, APPROCHE ET MÉTHODE	C2 A) : 12 C2 B) : 24	MIN. POUR A) ET B) : 24
C3 A), B), C) et D)	EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE DU PROJET ET DU GESTIONNAIRE DE PROJET	C3 A) : 10 C3 B) : 7 C3 C) : 7 C3 D) : 7	C3 A) : 4 (minimum de 2 points apportés par au

			moins un membre de l'équipe) C3 B) : 2 C3 C) : 2 C3 D) : 2
--	--	--	---

APPENDIX B : Méthode de sélection

LE PLUS BAS COÛT PAR POINT

Pour qu'une proposition soit jugée conforme sur le plan technique, elle doit satisfaire aux exigences minimales spécifiées pour chaque critère noté. L'entreprise ayant obtenu le plus bas coût par point (déterminé en divisant le prix de l'offre par le total des points obtenus dans l'évaluation de la proposition du soumissionnaire) sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Pour qu'une proposition soit jugée techniquement conforme, une soumission doit:

- a) se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) obtenir la note minimale requise pour chacun des critères d'évaluation technique qui font l'objet d'une cotation par points;
- c) obtenir le minimum requis de **51 points (70%) comme note globale** pour tous des critères d'évaluation ci-dessous qui sont soumis à la cotation. La note est effectuée sur une échelle de **73 points**.

Les soumissions ne répondant pas à **(a) ou (b) ou (c)** seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points ou celle qui a proposé le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Tout renseignement pertinent qui permettrait à Environnement Canada d'accorder à la proposition un score approprié en fonction des critères énoncés ci-après doit être mentionné.